

Programme de formation des conseils d'administration des organismes communautaires et bénévoles du réseau de la santé et des services sociaux de la Montérégie

Le programme de formation représente une collaboration du milieu communautaire, du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre et de la Corporation de développement communautaire de l'agglomération de Longueuil.

Au total, quatre (4) sessions sont offertes aux membres des CA et bénévoles, selon leurs priorités organisationnelles.

Un volume minimal de huit (8) personnes inscrites est nécessaire afin d'offrir une activité de formation à votre CA. Les organismes communautaires peuvent se regrouper entre eux (jumelage) afin d'avoir un nombre suffisant d'inscriptions pour obtenir une formation, un groupe d'environ 15 à 20 participant-es est privilégié.

Vous trouverez, dans la documentation qui suit, le type de formation disponible, les objectifs visés, de même que les informations concernant les modalités d'inscription et les coûts.

Pour demander une formation pour un CA complet de 8 personnes ou plus, remplissez ce formulaire :

<https://forms.gle/T7XjmJNehfsEAU4u8>

Suite à la réception de votre message, Mme Fanny Moriat vous contactera pour organiser la formation pour votre groupe.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter Mme Fanny Moriat à la Corporation de développement communautaire de l'agglomération de Longueuil. Courriel : formations@cdcal.org

Session 1

Formation : Rôle et responsabilités des conseils d'administration

Objectifs :

- ❖ Connaître la composition, le rôle et les responsabilités des principales instances d'un organisme (assemblée générale, conseil d'administration, comité exécutif, comité de travail).
- ❖ Connaître les principales fonctions et responsabilités du conseil d'administration et de la direction/coordination, ainsi que les pratiques de gouvernance à favoriser.
- ❖ Comprendre les fondements, les valeurs et les critères qui doivent guider les organismes communautaires autonomes.
- ❖ Distinguer les différentes fonctions des officiers (présidence, vice-présidence, secrétariat, trésorerie).
- ❖ Connaître les fonctions des différents documents officiels de l'organisme: lettres patentes, règlements généraux, procès-verbaux.

Public visé et durée :

La participation de tous les membres du CA ainsi que de la direction ou de la coordination est fortement recommandée. La session est offerte en deux (2) soirées de trois (3) heures ou en une journée de six (6) heures.

Formateur/trice : **Lucie Hébert**

Formatrice et consultante pour groupes et organisations

ou **Alain Deslauriers**

Conseiller en développement organisationnel

Modalités d'inscription :

**OPTION 1 : DEMANDER UNE FORMATION POUR UN CA COMPLET
(minimum 8 personnes)**

Pour s'inscrire, remplissez le formulaire [ICI](#)

Coût : 100 \$ pour la session. Le regroupement de deux (2) organismes est également possible ; les frais sont alors de 60 \$ par organisme.

**OPTION 2 : INSCRIPTIONS INDIVIDUELLES À DES FORMATIONS À
DATES PRÉDÉTERMINÉES**

Pour s'inscrire, cliquez sur le lien [S'INSCRIRE](#)

(tenir la touche ctrl + clic pour suivre le lien)

Coût : 20\$ par personne

Session 2

Formation : La responsabilité légale et les devoirs des mandataires des organisations

Objectifs :

- ❖ Présenter le rôle des membres du conseil d'administration et des dirigeantes ou dirigeants de personnes morales.
- ❖ Développer des réflexes de saine gestion pour la réalisation de leur rôle, en accord avec les grands principes de gouvernance et dans le respect de leurs devoirs et de leur responsabilité légale.
- ❖ Échanger sur les préoccupations des participants et des participantes.

Public visé et durée :

La participation de tous les membres du CA ainsi que de la direction ou de la coordination est fortement recommandée. La session est d'une durée de trois heures (3).

Préalable : Avoir participé à la session 1 ou démontrer que les membres du conseil d'administration ont les connaissances requises à l'égard de leurs rôles et responsabilités.

Formateur : François Corriveau, avocat

Modalités d'inscription :

<p>OPTION 1 : DEMANDER UNE FORMATION POUR UN CA COMPLET (minimum 8 personnes)</p> <p>Pour s'inscrire, remplissez le formulaire ICI</p> <p>Coût : 50 \$ pour la session. Le regroupement de deux (2) organismes est également possible ; les frais sont alors de 40 \$ par organisme.</p>	<p>OPTION 2 : INSCRIPTIONS INDIVIDUELLES À DES FORMATIONS À DATES PRÉDÉTERMINÉES</p> <p>Pour s'inscrire, cliquez sur le lien S'INSCRIRE (tenir la touche ctrl + clic pour suivre le lien)</p> <p>Coût : 20\$ par personne</p>
---	--

Session 3

Formation : Comprendre les états financiers

Objectifs :

- ❖ Comprendre les enjeux et les termes utilisés dans les états financiers, leur signification, leur implication et leur utilité.
- ❖ Interpréter un rapport financier, en saisissant les postes qui les composent et établir les liens entre les états financiers.
- ❖ Être en mesure de porter un jugement sur la santé financière de l'organisme à partir de l'interprétation du bilan financier et de l'état des résultats.
- ❖ Saisir l'impact des décisions de gestion sur les états financiers.

Public visé et durée : Cette formation s'adresse aux membres du CA ainsi qu'à la direction ou à la coordination. La session est d'une durée de trois (3) heures.

Formatrice : **Christine Fréchette M. Sc**
CPA

Modalités d'inscription :

<p>OPTION 1 : DEMANDER UNE FORMATION POUR UN CA COMPLET (minimum 8 personnes)</p> <p>Pour s'inscrire, remplissez le formulaire ICI</p> <p>Coût : 50 \$ pour la session. Le regroupement de deux (2) organismes est également possible ; les frais sont alors de 40 \$ par organisme.</p>	<p>OPTION 2 : INSCRIPTIONS INDIVIDUELLES À DES FORMATIONS À DATES PRÉDÉTERMINÉES</p> <p>Pour s'inscrire, cliquez sur le lien S'INSCRIRE (tenir la touche ctrl + clic pour suivre le lien)</p> <p>Coût : 20\$ par personne</p>
---	--

Session 4

Nouveauté!

Formation : Atelier sur les règlements généraux

Objectifs :

- ❖ Permettre une meilleure compréhension des règlements généraux d'un organisme communautaire (OBNL) comme assise à son fonctionnement.
- ❖ Mieux lire et comprendre les éléments du membrariat et de l'assemblée générale (AGA, AGE).
- ❖ Contribuer à expliquer les articles liés au conseil d'administration et aux parties prenantes du CA.
- ❖ Viser à clarifier le processus de modification des règlements généraux.

Démarche d'apprentissage : À l'aide d'exposés, d'exemples et de mises en situation, la personne participante sera en mesure d'intégrer et de comprendre l'ensemble des éléments. De plus, les participant-es seront amené.es à discuter en groupe restreint pour échanger sur leurs perceptions des concepts abordés.

Format et mode :

- Pour les inscriptions individuelles, la session est offerte en deux (2) soirées de trois (3) heures.
- Pour un CA complet, la durée est de 3 heures. Dans le cadre d'un jumelage, la durée sera à déterminer.

Public visé et durée: Cette formation s'adresse aux membres du CA ainsi qu'à la direction ou à la coordination.

Formateur : **Alain Deslauriers**

Conseiller en développement organisationnel

Modalités d'inscription :

**OPTION 1 : DEMANDER UNE FORMATION POUR UN CA COMPLET
(minimum 8 personnes)**

Pour s'inscrire, remplissez le formulaire [ICI](#)

Coût : 50 \$ pour la session (3h pour un organisme complet).
Si jumelage, durée et coût à déterminer.

**OPTION 2 : INSCRIPTIONS INDIVIDUELLES À DES FORMATIONS À
DATES PRÉDÉTERMINÉES**

Pour s'inscrire, cliquez sur le lien [S'INSCRIRE](#)
(tenir la touche ctrl + clic pour suivre le lien)

Coût : 20\$ par personne